

Mercredis de neige ASPTT ANNECY 2025

Responsable : Maurice DEBOIS

Tél port : 06 83 54 83 87

e.mail : mdebois.asptt@orange.fr

Adjoint : Michel COSTA

Tél port : 06 84 94 58 38

e.mail : costa.aspttski@orange.fr

Répondeur infos sorties : 06 82 75 23 03

PROGRAMME DES MERCREDIS DE NEIGE SAISON 2024/2025

A - CALENDRIER des SORTIES :

Janvier 8 - 15 - 22 - 29 (après midi)

Février 05 - 12 - 19 (après midi)

Mars 12 - 19 (après midi)

Il n'y aura pas de sorties les 26 février et 5 mars 2025 en raison des vacances scolaires.

B - INSCRIPTIONS : (dans la limite des places disponibles sur le site ASPTT Annecy Ski Alpin)

Tarif 2025 : 9 sorties le mercredi après-midi 302 €

Les chèques vacances, coupons sport, bons cap découverte sont acceptés

Paiement possible en 3 fois : 82€ lors de la préinscription, puis deux fois 110 €, Faire 3 chèques.

**Paiement possible par virement: 82 € lors de la préinscription puis 220 € à l'inscription définitive
Plus d'Infos sur site internet.**

C - HORAIRES - LIEU de DEPART et de RETOUR :

Sorties à Manigod Col de Merdassier (7) et Grand-Bornand Le Chinillon (2).

Départ 12h45 Rue du Baron Pierre De Coubertin (entrée principale Parc des Sports d'Annecy), avec un arrêt à Thônes (Dinqy) vers 13h10.

Retour vers 18h15 à Annecy, précédé d'un arrêt à Thônes (Dinqy) vers 17h45.

D - INFORMATIONS TRES IMPORTANTES : CONSEILS PRATIQUES

Assurance :

Les enfants doivent obligatoirement être en possession de leur **CARTE NEIGE** à chaque sortie.

Matériel :

Il est impératif que les enfants skient avec du matériel farté. Vous pouvez faire le fartage vous même en achetant le produit en magasin spécialisé ou grande surface ou le faire réaliser par un magasin de sports.

Vérifiez que vos enfants partent bien avec leur **casque (obligatoire)**, leurs **gants**, leurs **lunettes de soleil** ou **masque**, et des **chaussures de sport(*)** - (* = voir modalités transport)

En cas de mauvais temps, **prévoyez un K-Way** et des **vêtements de rechange**.

Transport :

Il est **interdit, hormis pour les enfants de moins de 7 ans, de monter dans le bus avec des chaussures de skis**. Ceci afin de pouvoir effectuer une sortie rapide du bus en cas d'incident.

Les parents seront donc **obligés de fournir une housse nominative** qui contiendra les dites-chaussures. Une **housse pour le matériel skis-batons est recommandée** également.

Goûter : Les enfants ont la possibilité de goûter avant de remonter dans le car. (à fournir par les parents)

E - REGLEMENT INTERIEUR :

Les **enfants** participant aux sorties des mercredis de neige, **seront sous la responsabilité de l'ASPTT de 12h30** (soit 15 mn avant le départ) jusqu'**à 18h45** (soit 30 mn après l'arrivée) pour les **sorties Grand Bornand ou Manigod**. En dehors de ces horaires, l'ASPTT décline toute responsabilité.

F - MESURES D'URGENCE :

Les **responsables des Mercredis de neige** se chargeront de **faire soigner ou hospitaliser un enfant**, en cas d'**accident survenu sur les pistes**, sauf **avis contraire des parents qui devra être dûment notifié par écrit et adressé à l'ASPTT**.

G - OBLIGATIONS :

- Adhérer à l'ASPTT Ski alpin. (inclus dans le tarif).
- Licence Carte Neige minimum « primo » (incluse dans le tarif).

Autres infos :

Un stage enfants est proposé au Grand-Bornand du 3 au 7 mars 2025.

